Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_222-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_222

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Prévention et Valorisation des déchets

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Collecte sélective – Contrats de soutien avec Adelphe (Contrat pour l'Action et la Performance - CAP / Nouveau barème F) et Citeo (papiers)

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Raymond GRAS pouvoir à Daniel MARIA, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Sophie DUFOUR pouvoir à Richard STRAMBIO, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Christine PREMOSELLI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Bernard CHILINI, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Caroline COLLOMBAT, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Grégory LOEW

RAPPORTEUR : Madame Liliane BOYER

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_222-DE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise est compétente en matière de collecte, tri et traitements des déchets ménagers et assimilés.

A ce titre, elle organise la collecte sélective et le tri desdits déchets et permet la valorisation des matériaux, avec le soutien technique et financier d'éco-organismes agréés par les pouvoirs publics :

- Adelphe concernant les emballages (l'acier, l'aluminium, les plastiques, les cartons et le verre),

- Ecofolio concernant les papiers.

Les interventions de ces éco-organismes sont régies par des contrats signés avec les collectivités, précisant les modalités des soutiens.

Les contrats en cours entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et Adelphe ou Ecofolio s'achèvent le 31 décembre 2017. Aussi, ces deux sociétés ont obtenu un nouvel agrément en tant qu'éco-organisme pour la période 2018-2022.

Adelphe et Ecofolio ont récemment fusionné pour devenir la société Citeo. Néanmoins, deux nouveaux contrats sont proposés, pour les emballages et le papier couvrant cette nouvelle période.

Concernant les emballages, Adelphe propose un contrat, appelé Contrat pour l'Action et la Performance (CAP), selon un nouveau barème de soutien appelé « barème F ».

Les grands principes de ce nouvel agrément sont :

- d'atteindre un taux de recyclage des emballages de 75%,

- de doubler les performances de recyclage des emballages en plastique,

- d'améliorer le tri en ville.

Concernant le papier, le contrat proposé par Ecofolio devenu Citeo se donne pour objectif de recycler 65% de l'ensemble des déchets de papiers sur le plan national pour 2022.

Les soutiens apportés par ces nouveaux contrats seront calculés sur les performances de tri, mais aussi par des mesures d'accompagnement des collectivités pour moderniser leur dispositif de collecte, via des appels à projet par exemple.

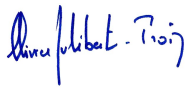
Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_222-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Gestion et valorisation des déchets réunie le 29 novembre 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- signer le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Adelphe, intégrant le nouveau barème F, prenant effet au 1er janvier 2018 et prévu pour une durée de 5 ans.
- signer le contrat type d'adhésion relatif aux papiers et proposé par Citeo, pour une durée de 5 ans.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 19/12/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.